

contente de fixer sa date au XIII^e siècle. Or en ces temps-là on voyageait à cheval, on *chevauchait*. Voyons comment différents traducteurs célèbres ont préféré altérer le passage que d'employer un mot qui n'était plus de mode : *traduttore, traditore*.

Le P. Gonnellieu : « C'est une douce et agréable voiture que la grâce de Dieu. » Une voiture du XIII^e siècle!

L'abbé Dassance : « On marche agréablement lorsqu'on est porté par la grâce de Dieu. » Si on est porté on ne marche pas.

L'abbé de Lamennais : « Il avance aisément et avec joie, (que de mots pour en rendre un seul), celui que la grâce soulève.

Le père Lallemand : « On chemine agréablement quand on est soutenu par la grâce. »

Michel de Marillac : « Celui là chemine bien doucement que la grâce de Dieu porte. » Ces deux derniers sont les moins mauvais ; mais du temps de Marillac on *chevauchait* encore, pourquoi ne l'a-t-il pas dit?

Lyon, pendant les années 1819, 1820, 1821, et 1822, fut occupé de vives controverses sur un cas de conscience dont la solution ne trouble personne aujourd'hui. Il s'agissait du prêt à intérêt. Plusieurs notabilités ecclésiastiques et laïques furent engagées dans la lutte : Mgr Villecourt, alors simple aumônier de la Charité, M. Julliard, curé de Saint-François, dont les saillies originales sont restées dans le souvenir de ses contemporains, aussi bien que son zèle et ses vertus, M. Nolhac et M. Faivre, deux érudits de premier ordre, M. Pagès et d'autres.

Une vieille demoiselle très-pieuse nommée M^{lle} de Saint-Marcel vivait d'un petit capital placé. Un confesseur maladroit lui persuada que ce prêt était illicite et condamné par l'Eglise. Elle ne pouvait pas vivre autrement. Des théologiens plus éclairés la rassurèrent et même on en écrivit à Rome. De